

COMPTE-RENDU CAPD du 19 mars

Mouvement 2012

Postes à profil en ECLAIR :

Seuls sont concernés les postes de direction et le poste professeur Ambition Réussite.

Malgré notre demande, une seconde phase de mouvement avec formulation de vœu ne sera pas mise en place.

Les **bonifications** qui s'appliquent aux titulaires sont les suivantes :

Handicap	500 points sous réserve de remplir les conditions prises en compte.
Victime de fermeture de poste <i>à condition d'être depuis au moins un an à TD sur le poste</i>	8 points + 1/2 point par année civile d'ancienneté sur le poste.
Direction: Exercice à TP en 2011-2012	5 points sur le vœu correspondant au poste occupé en 2009-2010, quel que soit son rang. <i>Bonification appliquée uniquement en cas d'inscription sur la L.A. 2010 .</i>
Direction par délégation en 2011-2012	5 points sur l'ensemble des vœux.
Eclair, RRS avec exercice à TD depuis au moins 5 ans au 31/08/2012	5 points + 1/2 pt supplémentaire par année d'exercice sur le poste.
ITEP ou EREA (éducateur en internat) avec exercice à TP en 2011-2012	5 points + 1 point supplémentaire par année d'exercice. <i>Bonification plafonnée à 8 points.</i>
Dispositif-relais et centre éducatif fermé avec exercice à TP ou TD	5 points sur tous les vœux + 1/2 pt supplémentaire par année d'exercice sur le poste.
Exercice sur poste composite en 2011-2012	2 points pour la 1 ^{ère} année + 1/2 point par année d'exercice supplémentaire consécutive.
Exercice sur poste ASH (CLIS, IME, ULIS, EGPA, EGPA en EREA) à TP en 2011-2012	2 points sur l'ensemble des vœux. 5 points sur le poste occupé s'il figure dans les trois premiers vœux.

L'exercice à temps partiels n'est toujours pas possible sur les fonctions de directeur, de poste ASH, de brigade.

Nouveauté : Les 18 lauréats au concours 2012 affectés dans l'Orne se verront sur des postes d'adjoint qui leur seront réservés et qui n'apparaîtront pas au mouvement des titulaires.

RASED :

Cas des collègues touchés par une mesure de carte scolaire :

-Ils bénéficieront de 8 points de fermeture + 1/2 point par année d'exercice en E ou G en continu même si le lieu d'implantation du poste E a changé plusieurs fois.

-Formation en candidat libre en 2012-2013: les collègues pourront bénéficier d'un temps d'observation dans une autre structure ainsi que d'un accompagnement de l'équipe de circonscription.

-Pour cette fin d'année, il est possible pour les collègues E ou G subissant une mesure de carte scolaire d'aller observer des situations de classe en option D et F (quelque soit leur circonscription d'origine). En faire la demande à M. GALLERAND (IEN ASH).

Une question reste en suspens : la possibilité aux maîtres G d'exercer en E si toutefois le poste n'était pas sollicité par un maître E.

En revanche, il n'y aura pas d'inscription sur la liste d'aptitude à la direction d'école la date étant dépassée.

De même, la période de saisie des vœux n'est pas prolongée.

Les ordres de priorité sur poste ASH nécessitant une spécialité :

1.Les titulaires du CAPA-SH, du CAPSAIS et du CAEI complet dans l'option requise à la date du mouvement

2.Les enseignants en formation CAPA-SH et les candidats libres inscrits en 2011-2012

Ces personnes sont nommées à TITRE PROVISOIRE transformé en DEFINITIF dès l'obtention du certificat.

3.Les partants en formation CAPA-SH option F en 2012-2013

4.Les titulaires du CAPSAIS ou du CAPA-SH d'une autre option.

5.Les titulaires des US1 et US2 de l'option requise.

6.Les enseignants non spécialisés

Ces personnes (3,4,5,6) sont nommés à TITRE PROVISOIRE.

Départ en formation CAPA-SH

2 candidatures, 2 candidats retenus : Corinne Tonnelier, François Bouet, option F.
Il n'y avait pas de candidatures pour l'option D.

Inscription sur la liste d'aptitude à la direction d'école

31 candidatures, 27 inscrits sur la liste d'aptitude, 1 absent, 3 avis défavorables.
Amiard Valérie, Beaulavon carole, Beunèche Nadine, Cogneau Samuel, Constantini Diane, Courcol Stéphane, Desnos Muriel, Deust Christine, Debroise-Bunel Bénédicte, Dory Chantal, Ferrand Charlène, Jannet Céline, Krasna Cindy, Krid Abdel Madjid, Langevin Ségolène, Le Jeanne Morgane, Le Moal Marc, Legros Clotilde, Lorette Roselyne, Maria Céline, Martin Pauline, Mathieu Guillaume, Régault Anne, Renard Audrey, Roiesnel Alexandra, Quesnel Amandine, Skoczek Stéphanie.

5 collègues ont déposé un dossier à l'AEFE. Ils auront la réponse de l'AEFE en juin.

Questions diverses du SNUipp

Point sur les stages de formation continue :

Tous les stages depuis le 20 janvier ont été annulés faute de moyen de remplacement (sauf 1).

ITEP de Sées : Intervention du SNUipp

→ Lors du dernier GT, nous avons émis des réserves quant au fait que tout se passait bien à l'ITEP de Sées. En effet, nous émettons le souhait que soit tenu un GT spécial ITEP qui réponde à la problématique suivante : « Comment améliorer l'accueil des enfants et les conditions de travail de nos collègues enseignants ? »

En effet, le chef de service dénigre ses enseignants. Il donne priorité au confort du pôle éducatif avec 3 ou 4 jeunes et surcharge les groupes en présence de l'enseignant (jusqu'à 9). L'entité des groupes et les projets pédagogiques ne sont pas respectés.

Une fois de plus et pour la 2ème année consécutive, l'équipe pédagogique de l'ITEP sera entièrement renouvelée. Devons-nous laisser une nouvelle fois une équipe en souffrance ?

M.GALLERAND explique qu'il rencontre très fréquemment les personnes travaillant à l'ITEP. Rencontre le 3 avril prochain avec la directrice : retour sur le projet pédagogique de l'établissement.

Maintiens et baisses de notes depuis la rentrée 2011 : Combien ? Quelles sont les aides mises en place ?

Depuis la rentrée scolaire, 173 inspections avec 4 notes maintenues et aucune baisse de note.

Remboursement de frais suite aux convocations pour stages de formation

continue : Nous avons demandé à ce que tous les frais engagés par les agents soient remboursés par l'Etat et qu'une information soit faite aux agents quand aux conditions actuelles de remboursement.

Remboursement partiel des frais de déplacement des stagiaires l'année dernière :

Les stagiaires rattachés à la circonscription d'Argentan vont recevoir un courrier. Ils percevront le reste des indemnités prochainement.

L'avis de la commission de maintien n'est que consultatif. La décision relève toujours du conseil de maître.

INEAT/EXEAT : date limite de dépôt le 25 avril.

Mise en disponibilité : demande à faire au plus tôt.